



alterama
formation

FORMATION

LA GESTION DU COMPOST ISSU DU TRAITEMENT DES BIODECHETS

Être capable de distribuer le compost produit
dans le cadre d'une installation de traitement des biodéchets

- 1 journée (7 heures),
- en présentiel,
- de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- Inter-entreprise
par groupe de 4 (360 € HT /participant)
- Intra-entreprise
par groupe de 6 max. (1 440 € HT /session)
- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 90 %

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de rendre capable les dirigeants, responsables d'exploitation et responsables qualité des structures mettant en œuvre une activité de compostage des biodéchets de distribuer le compost produit en répondant aux attentes du marché et aux exigences de la réglementation en vigueur.

PROGRAMME

POINTS ABORDÉS	CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET APTITUDES VISÉES
Les biodéchets	Qu'est-ce que les biodéchets ? Les différents types de biodéchet
La réglementation biodéchets	Les textes de référence Les obligations des producteurs de biodéchets Les obligations des installations de traitement des biodéchets
Le compostage des biodéchets	Le compostage des biodéchets La maturation du compost Le stockage du compost
Les analyses du compost	La norme NF U 44-051 L'évaluation de la stabilité biologique du compost L'analyse des composants inertes du compost L'analyse microbiologique du compost
La gestion des lots	Organisation du stockage du compost La traçabilité du compost
La distribution du compost	Le conditionnement du compost L'étiquetage du compost
Les débouchés	Les utilisateurs potentiels de compost Les attentes spécifiques des utilisateurs potentiels

MOYENS ET MÉTHODES DÉPLOYÉS

Moyen humains :

La formation est animée par un formateur justifiant d'une expérience significative dans le domaine du recyclage des déchets.



Diplômé de Sciences-Po Lille, Louis BIZALION a travaillé pendant 5 ans comme responsable du développement d'un réseau d'entreprises adaptées proposant des solutions de collecte et traitement des déchets recyclables de bureau. Il intervient depuis 3 ans en tant que consultant en gestion des déchets auprès d'entreprises et collectivités partout en France.

Un **référent pédagogique** est à la disposition des stagiaires pour toute question.

Modalités pédagogiques et moyens matériels :

Les **contenus théoriques** sont abordés dans une salle de formation équipée d'un ordinateur, d'un projecteur et d'un écran permettant de projeter. Un livret pédagogique est fourni à chaque stagiaire ainsi qu'un livret d'accueil, un masque FFP2 et un stylo.

Les stagiaires ont l'occasion de mettre en œuvre les savoirs théoriques acquis lors de la formation dans le cadre d'une **étude de cas** et d'un **exercice pratique**, encadrés par le formateur.

MODALITES D'ÉVALUATION, CERTIFICATION ET DÉBOUCHÉS

Suivi de la réalisation de la formation

Des **feuilles de présence** signées par les stagiaires et le formateur et par demi-journée de formation permettent de justifier de la réalisation de la formation.

Évaluation

Une procédure d'évaluation permet de déterminer si les stagiaires ont acquis les connaissances et les gestes professionnels objet de l'action de formation :

- Des **Questionnaires à Choix Multiple** sont complétés par les participants à l'issue de chaque module, permettant de mesurer leurs connaissances théorique.
- Lors études de cas et des exercices pratiques, le formateur évalue leur maîtrise des connaissances et aptitudes professionnelles au travers de **grilles d'évaluation**.

Certificat de réalisation

A l'issue de la formation les stagiaires reçoivent un **certificat de réalisation de l'action de formation** dont ils pourront se prévaloir.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Public cible et prérequis :

- Restaurateurs ou hôteliers souhaitant traiter les biodéchets en interne,
- Dirigeants ou cadres d'opérateurs de traitement des déchets mettant en œuvre une solution de compostage des biodéchets.

Modalités d'inscription et d'organisation des sessions :

Un dossier de demande d'inscription complété doit être transmis au responsable de formation. Ce dossier peut être obtenu sur demande auprès de ce dernier.

La date et les horaires exacts de formation sont communiqués au plus tard 14 jours calendaires avant le démarrage de la session de formation.

L'inscription à la formation n'est effective qu'à compter de la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle. Pour les sessions inter-entreprises, l'inscription à la formation est conditionnée à la possibilité d'organiser des sessions de 4 stagiaires.

ALTERAMA FORMATION bénéficiant de la certification QUALIOPi*, nos formations peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès des Opérateurs de Compétences.

* La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation (Certificat disponible sur demande)

Modalités de personnalisation d'accès à la formation :

Les modalités de la formation peuvent être adaptées selon le niveau et les contraintes de chaque stagiaire. Les adaptations peuvent porter sur la date d'entrée en formation, sa durée, l'ordre des thèmes développés, l'importance donnée à chaque thème, les délais de règlement. Le formateur peut aussi s'adapter aux stagiaires ayant des difficultés de lecture et d'écriture du français. Pour les personnes porteuses d'un handicap, il peut être proposé l'intervention d'un interprète en langue des signes, la fourniture de mobiliers et/ou l'utilisation de matériel spécifique, etc.

CONTACT

Louis BIZALION

Responsable de formation



06 15 92 03 80



lbizalion@alterama.fr

Parc des Rouges Barres - 6 rue Marcel Dassault - Bâtiment 3
59700 MARCQ EN BAROEUL

ALTERAMA FORMATION - SARL au capital de 8 000 € - n°889 298 055 RCS Lille Métropole
Enregistré sous le n°32 59 10343 59. Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État